

## **Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Pierre Patelli « Evitons la fin du commerce local, pour une mixité des commerces en Ville de Nyon ? »**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, les réponses relatives à l'interpellation de M. le Conseiller communal Pierre Patelli du 26 mars 2019. Monsieur Patelli interpelle la Municipalité sur la mixité commerciale en Ville de Nyon et suggère notamment d'appliquer les solutions utilisées dans le domaine du logement pour favoriser la mixité. Il pose les questions suivantes :

1. *La Municipalité peut-elle essayer de racheter les emplacements disponibles pour éviter une érosion de notre centre-ville ?*

L'idée est intéressante et dans certains cas une telle option pourrait être envisagée. Toutefois, au vu des finances de la Ville, il est illusoire d'imaginer que la Municipalité puisse, si telle était sa volonté, s'engager à court terme sur cette voie. De plus, et pour l'avoir déjà subi dans des cas où la Ville était propriétaire, cela ne lui garantit pas systématiquement de pouvoir choisir l'exploitant, notamment en raison des pratiques de « pas de porte » ou de rachat de stock et ou de matériel.

Enfin, la Ville de Nyon n'étant pas un promoteur immobilier, son rôle est davantage de s'assurer que les conditions-cadres pour l'installation des entreprises et des commerces en particulier soient respectées. La Municipalité peut toutefois, de cas en cas, jouer un rôle de facilitatrice.

La Municipalité tient à rappeler par ailleurs que l'un des objectifs principaux du concept « cœur de ville » consiste précisément à activer ce que nous appelons la boucle des adresses, c'est-à-dire à revitaliser le centre par de meilleures circulations.

S'agissant là d'un projet qui demandera plusieurs années avant d'être mis en œuvre, cela passe par une première étape de revitalisation avec les aménagements intermédiaires (et prototypes des réalisations futures) qui redonnent vie ou ajoutent un supplément d'âme à des lieux sous-exploités ou peu attractifs. Le but affiché est clairement de favoriser une plus grande fréquentation de notre centre-ville.

2. *Pouvez-vous étudier la faisabilité juridique de la proposition numéro 2 ? À savoir : « Demander une certaine mixité des types d'entreprises ayant pignon sur rue dans notre centre-ville ».*

Ce sujet est en réflexion depuis plusieurs années, mais à ce jour, la Municipalité n'a pas trouvé l'outil juridique qui permettrait d'intervenir valablement auprès des propriétaires pour les obliger à favoriser tel ou tel type de commerce ou d'activité.

## MUNICIPALITÉ DE NYON

A ce titre, nous suivons de près les expériences menées sur ce sujet par Genève ou plus récemment Carouge, ainsi que les réflexions menées sur ce thème au niveau du Canton de Vaud.

De plus, si l'idée paraît séduisante, elle est cependant complexe à mettre en œuvre et ne garantit pas forcément la diversité souhaitée du tissu commercial. L'exemple de Genève, justement, montre que le nombre de dérogations octroyées est élevé. Ceci semble indiquer que cette solution en l'état n'est pas la panacée universelle, même si c'est une piste intéressante.

Une affaire qui est donc suivie de près, tout en avançant activement sur les projets concrets qui sont entre nos et vos mains, tels que celui du Cœur de ville.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 avril 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Evitons la fin du commerce local, pour une mixité des commerces en Ville de Nyon

Nous avons actuellement l'exemple d'une des raisons de la baisse d'attractivité de notre ville et du ras le bol de certain(e)s habitant(e)s. Nous remplaçons un café historique par un opticien supplémentaire. Notre ville perd dans sa diversité pour ressembler de plus en plus à une cité cosmopolite sans âme. Les prix des loyers sont devenus trop chers pour que des artisans ou des indépendants puissent jouir de leur liberté économique.

Nous nous trouvons désarmé face à cette situation où la ville ne peut rien faire. L'utopie libérale qui prône l'absence de planification nous lie les mains. Nous continuons de voir des grandes entreprises ou des vitrines froides envahir notre centre-ville. Ce problème n'est pas propre à notre ville mais touche toutes les villes moyennes de notre pays.

Actuellement, nous pouvons difficilement faire quelque chose, mais nous avons une pratique dans notre commune qui pourrait être appliquée pour les commerces. Dans le domaine du logement, nous rachetons les terrains disponibles pour choisir ce qu'il s'y fera. Nous avons grâce à la LPPPL, la possibilité d'imposer une certaine mixité de logement.

Proposition 1 : Pourrions-nous racheter, quand cela est possible, les espaces commerciaux, pour dans un second temps, faire des appels d'offres en fonction des besoins de la ville ?

Cette pratique est légale, car nous serions propriétaire et nous déciderions collectivement comment les utiliser.

Proposition 2 : Demander une certaine mixité des types d'entreprises ayant pignon sur rue dans notre centre-ville.

Pour la deuxième option, nous devrions faire un nouvel article dans notre règlement communal pour pouvoir proposer une planification des types d'entreprises que nous voulons. Ceci dans le but de préserver la mixité des commerces et éviter les vitrines froides. Ceci existe à Genève sous le nom de PUS (plan d'utilisation du sol).

Dans le cas lausannois, pour promouvoir la mixité des logements à Lausanne, en fonction d'une demande sociale, il est possible de contrevenir à la liberté d'entreprendre et de forcer des entrepreneurs à effectuer une action que le Conseil communal aurait décidé, ATF **1P.293/2004**. Notre cas est similaire sans pour autant être en opposition avec la liberté économique puisqu'il permet justement une mixité de personnes de pouvoir entreprendre.

Nous avons actuellement des placements qui ne servent en rien les intérêts des nyonnais. Placer notre argent dans des bâtiments nous permet d'avoir des investissements stables et qui bénéficieront à toutes et tous. Evitons que nous nous retrouvions dans la situation où juste des entreprises internationales puissent avoir pignon sur rue.

Question 1

La Municipalité peut-elle essayer de racheter les emplacements disponibles pour éviter une érosion de notre centre-ville ?

Question 2

Pouvez-vous étudier la faisabilité juridique de la proposition numéro 2 ?